



SECTION



BAS-RHIN

# DECLARATION LIMINAIRE FORMATION SPECIALISEE (FS) du CSAL 20 mars 2024

Monsieur le Président,

en cette première FS de l'année, **FO DGFIP 67** réaffirme la nécessité d'une réelle politique de santé, sécurité et conditions de travail, à la hauteur des attentes et besoins des agents.

Les milliers d'emplois supprimés ces dernières années, conjugués au NRP, ont considérablement dégradé les conditions de travail. En toute connaissance de cause...

Cela pourrait se **résumer** en une phrase : travailler toujours plus, avec moins d'effectifs et avec un manque de reconnaissance, notamment salariale, de plus en plus insupportable.

Le niveau très élevé des **RPS** dans le DUERP en est la meilleure preuve et la conséquence directe.

La **souffrance au travail** est toujours présente et s'exprime de manière différente en fonction des postes et services (vacances d'emploi non pourvues, charges de travail trop importante par rapport à l'effectif implanté, manque de reconnaissance professionnelle, dégradation des conditions de travail, tensions diverses et variées, pression des objectifs, etc.).

Pourtant, **l'employeur a l'obligation pénale de** mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels assortie de mesures concrètes et nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Le 22 février sur Ulysse, le DG par intérim se gargarisait que « la DGFIP reste le service public donnant la plus grande satisfaction aux Français ». Il a oublié au passage que la DGFIP ne reste debout que grâce à l'engagement profond et permanent, à l'investissement quotidien et à l'indéfectible attachement au service public de ses plus de 90 000 agents qui lui permettent de relever depuis des décennies tous les défis à laquelle on l'expose avec des moyens qu'on s'obstine à lui refuser.

**Alors, à quand des remerciements visibles sur la paye !!!!!**

**Car, lorsqu'il s'agit de demander aux agents des sacrifices, il n'y a pas de limite alors que quand il est question de reconnaître leur dévouement, il n'y a pas de crédits !**

Les négociations, plus que difficiles, sur la revalorisation du **régime indemnitaire** pérenne entamées avec nos représentants syndicaux nationaux en sont la preuve.

**Le malaise est sous vos yeux, palpable, tangible.** Et même un thermomètre si imparfait que l'Observatoire interne trahit la perte de sens, l'absence de perspectives et les inquiétudes des personnels de tous grades, de l'agent technique aux cadres supérieurs.

Tous réclament de la reconnaissance qui ne se limite plus aux discours ou aux remerciements. Tous vous disent leur lassitude, leur fatigue.

**Et cela ne risque pas de s'arranger.** Entre l'absence de revalorisation du point d'indice, les pertes de pouvoir d'achat, le tassement des grilles, les salaires qui progressent deux fois moins vite que dans le privé, la relance du poussiéreux projet de rémunération au mérite, les attaques contre le Statut de la Fonction publique, et la recherche de 10 milliards d'économies exclusivement sur le fonctionnement de l'Etat et la masse salariale des agents publics de l'État, c'est le **coup d'envoi d'une nouvelle étape du démantèlement** de la Fonction publique.

A n'en pas douter, une mise en œuvre de la **rémunération au mérite**, en accentuant la concurrence entre

les agents au détriment du travail collectif et des missions de services publics, va accentuer la dégradation des conditions de travail, accélérer la remise en cause de l'exercice quotidien des missions, fragiliser davantage encore des services publics qui, désormais, partout agonisent, et générer de nouvelles tensions dans les services qui n'en ont clairement pas besoin dans la période actuelle.

Vous voulez gagner plus ? Alors soyez méritants ! Tel pourrait être le leitmotiv du gouvernement, et de ses relais nationaux et locaux, lui permettant ainsi de prolonger le gel du point d'indice quand les fonctionnaires ont pourtant perdu 27% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 !

Le problème est naturellement que **les agents ne seront pas tous bénéficiaires**

Comme dans les manèges des fêtes foraines, il n'y aura qu'un pompon et donc beaucoup de déçus.

Pour **FO DGFIP**, la rémunération au mérite n'est donc **qu'un leurre** destiné à faire croire que certains pourraient voir leur rémunération progresser, dans une perspective de gel perpétuel de la valeur du point.

**Pour FO, la bonne solution serait d'indexer le point d'indice sur l'inflation, comme le SMIC, et comme c'est le cas dans certains pays européens !**

Mais parfois, la reconnaissance se mesure à des décisions qui ne coûtent rien. C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau d'**accorder le pont naturel du 10 mai**. En mars, il n'est pas trop tard !

Les élus **FO DGFIP 67** interviendront évidemment en séance sur tous les points à l'ordre du jour. Deux ont retenus plus particulièrement notre attention dans le cadre de cette déclaration liminaire.

D'abord le **budget**.

Concrètement, le budget santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) alloué à notre direction est **en baisse** de 14 100 € sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et d'une réserve dite de précaution plus importante (9%). Ce n'est vraiment pas rien ! Et après la DG écrira qu'il s'agit d'une priorité pour elle...

Aussi, **FO DGFIP 67** ne peut accepter la réserve ministérielle, dont nous sommes quasiment certains de ne jamais voir la couleur, compte tenu de l'annonce des 10 milliards d'économies à faire sur le dos du Service public et des agents publics !

Ensuite le **triptyque réduction des surfaces/concentration des agents/déménagements**.

Alors que de grands bouleversements sont annoncés pour les 18 prochains mois à Strasbourg, la première question à poser est celle des moyens car, sans moyens suffisants, ce seront encore les agents qui paieront le prix de conditions de travail dégradées.

Nous attendons donc de votre présentation un éclairage sur les conditions de travail dans les bureaux mais aussi, au-delà, en termes de locaux à vélos et d'accès à la cantine dans le temps imparti de 45 minutes.

**FO DGFIP** rappelle que les sujets en lien avec l'adaptation des locaux et les méthodes de travail, pour répondre aux nouveaux usages, doivent être abordés avec l'aide d'ergonomes et précédés d'un état des lieux, pour apprécier l'impact sur les métiers et les conditions de travail.

Les élus **FO** rappellent également que tout réaménagement des locaux devrait intervenir dans le cadre d'une approche concertée et à la mise en oeuvre d'un dialogue social. Sans oublier d'associer à la démarche les agents le plus en amont possible.

Aussi, nous nous étonnons de n'avoir reçu les plans et le planning que l'avant-veille de la FS, sachant que la veille est un jour de grève...et sachant que les plans et le planning circulaient déjà...

L'étude des plans auraient largement mérité un groupe de travail ! D'autant plus que le nombre d'occupants par bureau n'est même pas indiqué...Bref, cela ressemble bien à une tentative de contournement des élus du personnel par manque de transparence!

Enfin, concernant l'éco-responsabilité qui semble faire un retour en force dans l'agenda social, **FO DGFIP 67** rappelle qu'au même titre qu'il ne faut pas opposer l'environnement et le social, il ne faut pas opposer l'éco-responsabilité aux conditions de travail.

Pour les élus **FO**, les mesures qui seront prises ne doivent pas être l'occasion pour l'administration de faire des économies sur le dos des agents, de leur bien être et au détriment de leurs conditions de travail !

# FO DGFIP, 1ère organisation syndicale de la DRFIP 67

Section FO DGFIP 67

[fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)

## BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

site local : [www.fo-dgfip-sd.fr/067/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/)

site national : [www.fo-dgfip.fr/](http://www.fo-dgfip.fr/)



NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le  
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25